



CERTIFICAT MEDICAL d'APTITUDE ou d'INAPTITUDE à la pratique de l'Education Physique et Sportive

Je, soussigné(e)..... Docteur en médecine

certifie avoir, en application du décret n° 88-977 du 11 octobre 1988 et à l'arrêté du 13 septembre 1989,

examiné (Nom-Prénom-Classe) :

et constaté ce jour que son état de santé est :

APTE

INAPTE TOTAL(*) du au

(*) ***La dispense d'épreuves est exceptionnelle.***

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuves. Vous joindrez une lettre détaillée sous pli confidentiel à l'attention du médecin de l'Education Nationale pour avis.

Inaptitude partielle

Dans le cas d'une ***inaptitude partielle***, préciser ci-dessous, ***les activités physiques et sportives non autorisées***

<input type="checkbox"/> Badminton	<input type="checkbox"/> Basket ball	<input type="checkbox"/> Course de demi-fond/durée	<input type="checkbox"/> Course de vitesse
<input type="checkbox"/> Escalade	<input type="checkbox"/> Football	<input type="checkbox"/> Ultimate	<input type="checkbox"/> Natation
<input type="checkbox"/> Musculation	<input type="checkbox"/> Step/Aérobic	<input type="checkbox"/> Tennis de table	<input type="checkbox"/> Volley ball
<input type="checkbox"/> Arts du cirque	<input type="checkbox"/> Sports de combat	<input type="checkbox"/> Acro sport	<input type="checkbox"/>

POUR LES CLASSES A EXAMENS, ce certificat sera obligatoirement visé par le Médecin de l'Education Nationale après l'inscription aux différentes épreuves. En cas d'absence de certificat médical, la note zéro est attribuée et toute absence à une épreuve est éliminatoire à l'examen.

Fait à le

Signature et cachet du médecin



DON BOSCO

78 Rue Stanislas Torrents - 13006 Marseille
04 91 14 00 00 • donbosco.marseille@wanadoo.fr